



## **RAID SARZEAU (ST JACQUES) HOEDIC**

### **A L'AVIRON 30 juin et 1 juillet 2012**

**lieu de départ** : Sarzeau, plage de la Grée à Saint Jacques

**lieu d'arrivée** : Port de l'île d'Hoëdic, balise de la Chèvre

**Horaires et coefficients marée** :

- **Samedi 30 juin = coeff : 61 / PM : 15h07. (Port Navalo)**
- **Dimanche 1 juillet = coeff : 70 / PM : 16h05(Port Navalo)**



C'est **une épreuve sportive** le samedi (30 yoles de mer quatre avec barreur sur une course de 10 milles) et un **retour en randonnée** le dimanche

Des **yoles de mer traditionnelles** réaliseront également le parcours aller et retour sur 2 jours sous forme de randonnée avec à leur bord des équipages mixtes de rameurs expérimentés et de novices.

Un **bateau de croisière** suivra la course avec à son bord des invités des accompagnateurs, des clients.



**Les inscriptions** : elles se feront par messagerie INTERNET à l'adresse suivante : [acrh@laposte.net](mailto:acrh@laposte.net) ou [c56054@club.avironfrance.fr](mailto:c56054@club.avironfrance.fr) sur le formulaire joint à cet avant programme. Les mixtes de clubs et de catégories sont autorisés.

**Ouverture des inscriptions** : dès maintenant

**Fermeture des inscriptions** : attention inscription jusqu'au 16 juin 2012, le nombre de bateaux étant limité à 30.



### **Tarifs de participation**

*Malgré les augmentations des dépenses (Repas, essence etc...) les organisateurs ont décidé de maintenir les tarifs de l'an dernier. Cette décision est destinée à encourager notamment les jeunes rameurs à participer à cette compétition. De plus les chèques envoyés pour les enregistrements ne seront mis en banque que le 2 juillet 2012.*

**Compétiteurs** : 40 € par rameur engagé, barreur compris, soit 200 € pour un équipage. Ce tarif comprend : l'inscription, l'accueil, le gouter, le buffet du soir à Hoëdic, l'accès au camping, le transport des effets personnels par bateau.

**Location d'un siège pour 2 jours** : 24€

**Baladeurs** : 40 € par rameur engagé pour une prestation identique à celle des compétiteurs.

**Accompagnateurs** : 40 €. Ce tarif comprend : le repas du midi à St Jacques, le transport à bord de l'Angélus, le buffet du soir à Hoëdic, l'accès au camping, le transport des effets personnels par bateau. **Le nombre de places est limité à : 30 (les 30 premiers inscrits)**



### **Informations pratiques :**

**Organisation : AVIRON CLUB RHUYS HOEDIC**

**11 rue Hent er Lenn 56370 Sarzeau**

**Contact : Le Président du club : Michel Benoit 06 12 37 36 59**

**Le Secrétaire du club : Pascal Chabert 06 89 62 48 42**

**Le Directeur de course : Alain De Fitte : 06 30 24 02 96**

### **Cap Aller :**

- *baladeurs : Rf = 200° jusqu'à l'arrivée*
- *compétiteurs : Rf = 215° jusqu'à bouée Recherche  
Rf = 198° jusqu'à l'arrivée*

### **Cap retour**

- *A partir de la balise La Chèvre:*
- *baladeurs : Rf = 023°*
- *compétiteurs : Rf = 020°*

**Lieu embarquement : Pour les compétiteurs : Plage de la Grée**

**Pour les baladeurs : Port de St Jacques**

**Pour les accompagnateurs : Port de St Jacques**

**Stationnement : Parking près du camping à proximité de la plage de la Grée**

**(Surveillé la nuit du samedi au dimanche) réservé aux véhicules et remorques des compétiteurs**



## **SAMEDI : Programme de la journée :**

### **Plage de la Grée**

**8h00 à 10h00** - Accueil des équipages, confirmation des Inscriptions, contrôle des licences

- Récupération des bagages qui devront être étiquetés (3 couleurs différentes) au moment de l'enregistrement. Ils seront ensuite acheminés par des bénévoles vers le bateau affrété pour le transport.

**10h00** - Préparation des bateaux dans le port pour les baladeurs

- Mise en place des yoles des compétiteurs sur la plage de la Grée. Les bateaux positionnés devant le numéro affecté à l'équipage au moment de l'inscription. Des bénévoles aideront à leur transport et à la mise en place. Rangement des remorques sur le parking réservé à cet effet.

- Réunion des arbitres et du directeur de course



**-11h.00** - **Réunion baladeurs** : Cette réunion aura lieu à proximité de la plage de la Grée. Les équipiers référents et les barreurs sont invités.

**-11h.30** - **Réunion Compétiteurs** : Cette réunion sera identique quant à son programme à celle des Baladeurs.

**-12h.00** - Alors que le repas pourra débuter pour les clients et les invités, ce sera la fin des animations et la **présentation des équipages**. Cette présentation, avec le commentaire d'un spécialiste, sera effectuée sur un podium.

**Il est confirmé que le repas du samedi midi, pour les rameurs ne fait pas partie de la prestation de l'organisateur.**

**Les organisateurs souhaitent préciser que personne ne sera admis à fouler les dunes qui font l'objet d'une protection qui sera décrite à l'occasion de cet évènement**

13h30 Départ des baladeurs du port pour regroupement vers la 2<sup>ème</sup> Balise rouge à la sortie du port. Le starter les guidera vers la zone de départ (devant la plage de la grée)

**14h.00** **Départ des Baladeurs.** En même temps que l'**Embarquement des passagers** à bord de l'ANGELUS III.

Le Starter en charge du départ des Baladeurs regroupera tous les bateaux au niveau de la seconde balise rouge à la sortie du port et donnera le départ selon une procédure simple compte tenu du caractère convivial de cette randonnée.

**15h.00** **Départ des Compétiteurs.** Après la présentation des équipes les compétiteurs se dirigeront vers leur bateau positionné devant le numéro affecté. La procédure de départ est décrite ci- après :

- 15 minutes avant le départ, un drapeau **rouge** sera hissé au sommet du mât au milieu de la plage
- 03 minutes avant le départ, un drapeau **orange** sera hissé au sommet d'un second mât au milieu de la plage. Les **rameurs** positionneront le bateau et le maintiendront prêt pour le départ. Les **barreurs** se positionneront au pied du mur en face de leur embarcation en attendant le signal du départ.
- A l'heure du départ un 3<sup>ème</sup> drapeau de couleur **verte** sera hissé doucement vers le sommet du 3<sup>ème</sup> mât. C'est au moment où il atteindra le



sommet que les 3 drapeaux seront affalés en indiquant le départ. **Un coup de fusil confirmera le départ.**

Les barreurs rejoindront leurs embarcations respectives et que les meilleurs gagnent ?

**Sur l'eau :** Le trajet est présenté sur le document joint. Après avoir parcouru 1 /2 mille vers le Sud, les compétiteurs passeront 1 fois le long de la côte et vireront vers Hoëdic selon les indications fournies avec leur dossier et rappelées lors de la réunion.



**16H.30 :** Arrivée des premiers. Cette arrivée sera jugée au niveau de la balise de la Chèvre avant l'entrée du port d'Hoëdic Un bateau Comité avec à son bord 2 arbitres assurera le contrôle et constatera les arrivées avant de préciser le classement.

Les yoles seront rangées selon les instructions du représentant de la SAGEMOR qui gère le port. Les autres bateaux seront également aux ordres de la SAGEMOR.

Un pot d'accueil pour les rameurs permettra à ceux-ci de se restaurer légèrement.

**17h 00 :** Installation des participants au camping après avoir récupéré les affaires personnelles et le matériel de camping.



**A ce sujet il est précisé que les bagages (1 par personne) et surtout le matériel de camping devra être le plus simple et le plus léger possible. Les réchauds et bonbonnes de gaz sont interdits.**

**18H00** : fin de la course et remorquage imposé aux derniers baladeurs (afin que tous les bateaux soient au port avant 18h30).

**19h00** : Annonce officielle des résultats et remise des récompenses.

**19h30** : Apéritif offert par l'organisation.

**A partir de 20H30** : Le repas sera servi sous la forme d'un buffet.

### **Festivités :**

**21h.30** : soirée musicale organisée par le comité des fêtes d'Hoëdic. Grillades avec les habitants de l'île et des vacanciers. Feu d'artifice.

### **DIMANCHE Programme de la journée**

**7h.30 à 8h.30** : Petit déjeuner libre dans les bars et restaurants de l'île. Dépôt des bagages dans les bacs disposés à cet effet dans le terrain de camping.

**9h00** : réunion des arbitres, du directeur de course et des équipiers référents. Cette réunion aura lieu au port à proximité des bateaux.

**9h30** : Contrôle des équipages

**10h00** : Départ des yoles en 3 vagues.

**10h00** : Mise en place du dispositif de sécurité (identique à celui de la veille)

**11h00** : Embarquement des passagers sur l'Angélus III

**12h00** : Arrivée des premières yoles des compétiteurs sur la plage de la Grée, alors que les autres embarcations iront dans le port de St Jacques. Emargements des référents obligatoire.



**12h 00** : Un pot sera servi sur la plage de la Grée pour tout le monde : compétiteurs, baladeurs, clients, invités, bénévoles.

Les restaurants de St Jacques seront ouverts et ont été informés des horaires de retour pour se préparer au cas où ...

**15h.00** Fin du Raid

### **Instructions :**

**Les horaires devront être scrupuleusement respectés.** Toutes les informations seront fournies en réunion et aucune instruction ne sera remise après le briefing ni sur les lieux de départ.

Les heures indiquées sont celles auxquelles les équipages devront être à la disposition du comité de course.

Le Chef de bord devra être tout particulièrement aguerri aux courses d'aviron en mer. Il est rappelé qu'il a la responsabilité de juger de la capacité de son équipage à s'engager dans l'épreuve.

### **Sécurité :**

. Sur l'eau : dispositif spécifique en liaison VHF canal spécifique Armada de 20 bateaux semi-rigides ou zodiacs, 6 vedettes d'encadrement (bateaux – mères des zodiacs) 1 zodiac affecté au responsable sécurité, 1 zodiac pour le directeur de course, une vedette de la SNSM , 1 bateau de transport de passagers

### **Règles de course :**

L'épreuve se déroulera conformément au code des régates de mer FFSA, sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires. Les participants devront être licenciés FFSA ou FISA et en règle du point de vue médical (certificat de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition)

L'équipier référent déclare avoir pris connaissance du règlement de course et prend la responsabilité de l'engagement de son équipage dans la course. Il certifie la présence de matériel de sécurité à bord, conformément à l'article 240-3.11 de la division 240.





## **Le matériel qui devra être à bord des yoles auto-vidéuses aux jauges FFSA est le suivant**

- Un équipement individuel de flottabilité par personne à bord (conforme à la réglementation)
- Un moyen de repérage lumineux (type bâton luminescent)
- Un dispositif de remorquage (taquet + bout de remorquage)
- Un miroir de signalisation
- Un compas magnétique ou une boussole
- Une copie de la carte marine de la zone de navigation du parcours
- Un moyen de signalisation sonore

La présence d'un téléphone portable sous housse étanche à bord de chaque yole est souhaitée

L'organisateur se chargera de distribuer à chaque équipage une notice décrivant les procédures et comportements de sécurité.

Au moment de l'embarquement, il conviendra de vérifier qu'ils ont à bord de quoi s'hydrater, et le cas échéant de fournir des bouteilles d'eau

Pour les yoles traditionnelles, le fait qu'elles ne soient pas auto-vidéuses nécessite un équipement côtier complet pour naviguer jusqu'à 6 milles.

La présence de l'équipier référent à la réunion d'information étant obligatoire, celle-ci sera attestée par un émargement. Les équipes non représentées se verront refuser le départ.

**Le Responsable de la sécurité se réserve le droit, en cas de non conformité d'un bateau avec les règles et matériel de sécurité, d'annuler sa participation au Raid**

**Navigation :** Tout écart du circuit hors des bornes du dispositif de sécurité (couloir d'un ½ mille) provoqué par le chef de bord n'engage que sa responsabilité.

**Arbitrage :** Le jury contrôle la course conformément au code des régates en mer. Les réclamations éventuelles ne seront recevables que si elles sont effectuées dans le respect de ces dispositions (Art. 27 Paragraphe 9). Des pénalités pourront être attribuées à l'appréciation du jury en fonction de la faute commise et de la gêne occasionnée. Toutefois en référence à l'application du règlement du championnat de Bretagne, il sera infligé une pénalité d'une minute pour faute de départ.



**Classements** : Les yoles traditionnelles ne seront pas classées. Toutefois celle qui arrivera en tête sera récompensée.

Classement sous 2 jauges : 1°/ les yoles de 32 pieds

2°/ les yoles de 33 et 35 pieds

Classement sous catégories : 1°/ Junior.

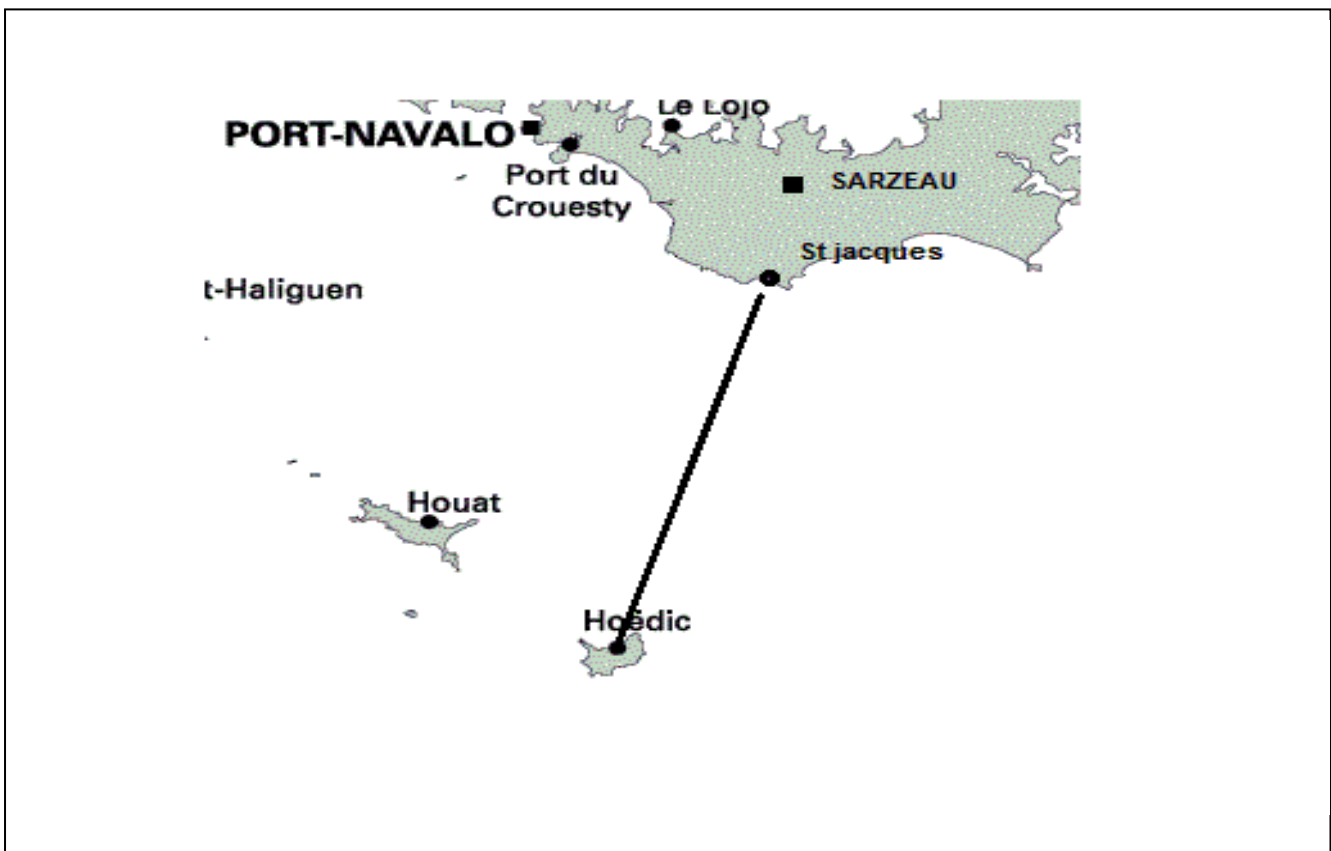
2°/ féminin

3°/ masculin Senior

4°/ masculin Vétéran

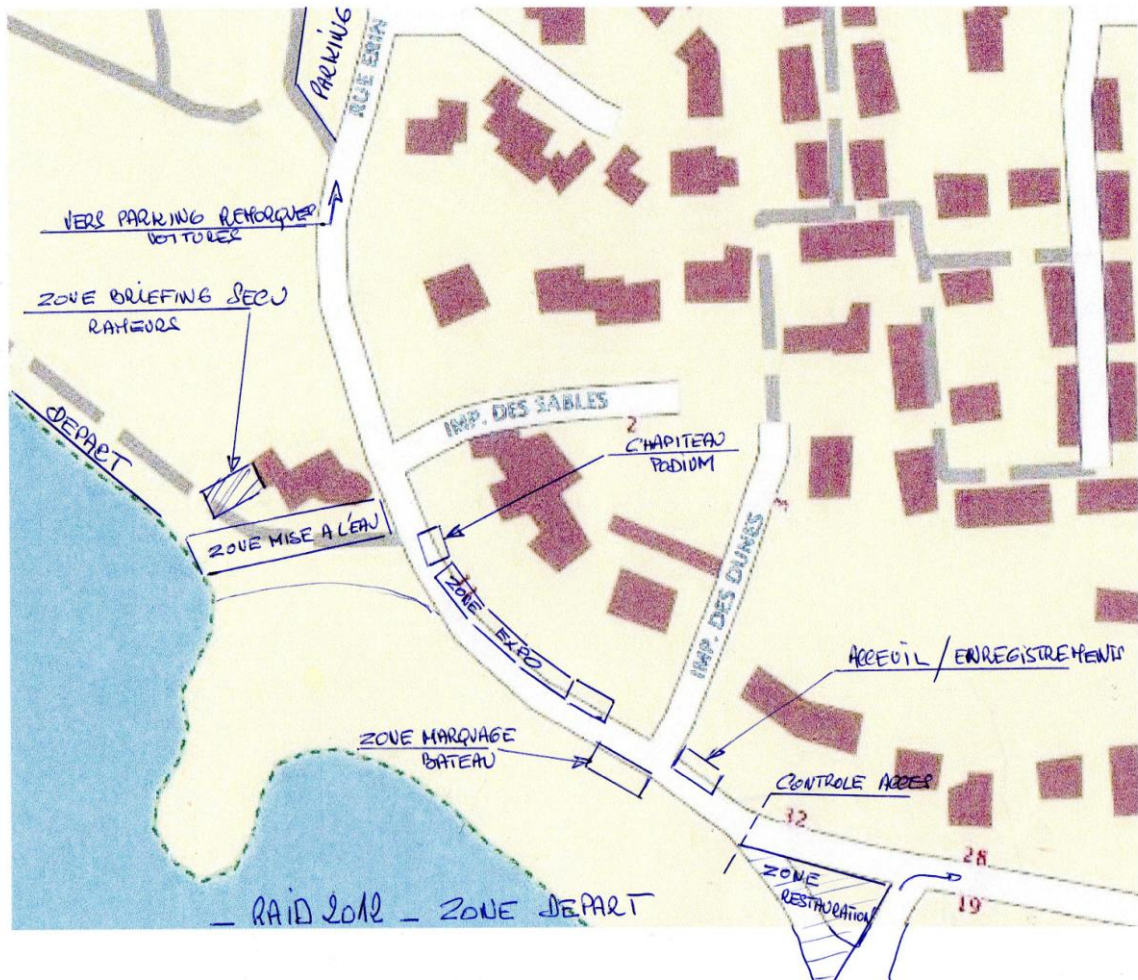
5°/ Mixtes

Annexe 1 : Parcours





## Annexe 2 : Plan des installations





## Annexe 3 : Fiche d'inscription

N'hésiter pas à demander le fichier Excel à P. CHABERT : [acrh@laposte.net](mailto:acrh@laposte.net)

### Raid aviron de mer Sarzeau Saint Jacques-Hoëdic 2012

30 juin et 1 juillet 2012

#### ENGAGEMENTS

<b>BALADEUR</b>		<b>COMPETITION</b>	← (Cocher baladeur ou compétiteur)		
<b>CLUB de ...ou mixte de clubs (préciser):</b>					
Contact administratif					
<b>Nom original de baptême de l'équipage:</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>TYPE BATEAU</b>	<b>BARREUR</b>	<b>n° licence</b>		
Féminin/ masculin/ mixte	Yole 35/35 yole 32	Nom & Prénom	Nom & Prénom		
Immatriculation coque		<b>RAMEUR 1</b>	<b>n° licence</b>	<b>RAMEUR 2</b>	<b>n° licence</b>
préciser		Nom & Prénom		Nom & Prénom	
<b>équipier référent</b>		<b>RAMEUR 3</b>	<b>n° licence</b>	<b>RAMEUR 4</b>	<b>n° licence</b>
Nom & Prénom		Nom & Prénom		Nom & Prénom	
<b>Contact (tél. port)</b>		<b>RAMEUR 5</b>	<b>n° licence</b>	<b>RAMEUR 6</b>	<b>n° licence</b>
		Nom & Prénom		Nom & Prénom	
<b>Accompagnant 1</b>		<b>Accompagnant 2</b>		<b>Accompagnant 3</b>	
Nom & Prénom		Nom & Prénom		Nom & Prénom	

#### La prestation de l'organisateur:

Inscription à la compétition ou randonnée (carte découverte incluse)  
 Transport de matériel (bagages, tentes). Prévoir marquage de vos effets.  
 Collation à l'arrivée/ repas le samedi soir (buffet/pot de départ (rameur)  
 repas avant départ/Allez-retour à bord de la vedette "Angelus" et repas le samedi soir avec équipages (accompagnant)  
 Place d'hébergement au camping gratuit (prévoir tente et autre matériel)

#### Participation financière

location place pour 2 jours	24 €	Rameur ou barreur	40 €	Accompagnant	40 €
nombre	0	nombre	0	nombre	0
total	0 €	total	0 €	total	0 €

Soit un chèque de **0 €** libellé à l'ordre de **AVIRON CLUB RHUYS HOEDIC**

**le chèque sera remis en banque le 2 juillet 2012**

Je soussigné, équipier référent de l'équipage ci-dessus,

Je m'engage à respecter et faire respecter l'ensemble des consignes et obligations du présent avant-programme

Particulièrement les consignes liées à la sécurité et à l'équipement matériel du bateau.

Fait le

A

Signature

A retourner par email : [acrh@laposte.net](mailto:acrh@laposte.net) ou par courrier à : P. Chabert 6 rue toul lezic 56370 SARZEAU